

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 265

présenté par

Mme Louis, Mme Petel, Mme Gaillot, Mme Charrière, Mme Cazebonne, M. Mis, M. Zulesi, Mme Mauborgne, Mme Limon, Mme Provendier, M. Perrot, Mme Maud Petit, Mme De Temmerman, Mme Vanceunebrock, Mme Couillard, M. Claireaux, Mme Romeiro Dias, Mme Sylla et Mme Vidal

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Au dernier alinéa de l'article L. 100-1 du code du sport, le mot : « est » est remplacé par les mots : « ainsi que la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans l'encadrement et la pratique sportive sont ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à intégrer dans les principes généraux du code du sport la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, étant rappelé que cette lutte s'inscrit dans la grande cause du quinquennat.

L'objet de cette proposition de loi est notamment de développer la pratique sportive qui est un facteur majeur d'émancipation. Or de nombreux scandales ont mis en lumière le fait que le milieu sportif n'était pas épargné par ces violences qui concernent trop souvent des enfants. Le témoignage édifiant de Sarah Abitbol, victime de violences sexuelles de la part de son entraîneur de patinage, dans son livre « Un si long silence » (Plon), a mis en lumière l'omerta qui scelle le destin de trop nombreuses victimes.

La protection des enfants et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes doivent donc être inscrites comme des principes directeurs du code du sport.

La ministre des sports, Roxana Maracineanu, a engagé un véritable plan de lutte contre les violences sexuelles. Depuis décembre 2019, une cellule ad hoc de la direction des sports recueille

des témoignages. Ceux-ci ont aboutis à la mise en œuvre de mesures à l'égard de 177 personnes soupçonnées de violences sexuelles, au 1er juin 2020.

La ministre des sports a par ailleurs inauguré en février 2020 la première Convention nationale de prévention des violences sexuelles afin d'amorcer un travail de fond pour lutter efficacement contre ce fléau. Cette convention a eu pour objectif de mobiliser tous les acteurs du monde sportif contre les violences sexuelles afin de mieux comprendre non seulement comment peuvent surgir de telles situations, mais aussi les conséquences psychologiques et physiques de tels actes.